

**SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE DU LITTORAL
D'ESNANDES ET CHARRON (SILEC)**

Siège Social : Communauté de Communes Aunis atlantique
113 Route de la Rochelle - 17 230 MARANS

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 05 MAI 2021

Délibération CS2021-03-06 – Choix du logo du SILEC

Membres : 6	L'an deux-mille-vingt-et-un, le 5 mai, à 14 heures 30.
En exercice : 6	Le Comité Syndical du SILEC (Syndicat Intercommunautaire du Littoral d'Esnandes et Charron), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à CHARRON (Maison des Associations), Suite à la convocation qui a été adressée le 29 avril 2021.
Présents : 5	
Nombre de pouvoirs : 0	
Ont pris part à la délibération : 5	

Etaient Présents les délégués suivants :

- Monsieur BOISSEAU Jérémy, 6^{ème} Vice-Président en charge de l'eau et de l'action environnementale – Maire de la commune de Charron – CDC Aunis Atlantique,
- Monsieur BODIN Jean-Marie, 1^{er} Vice-Président en charge de la transition écologique et des mobilités – Maire de la commune de Marans – CDC Aunis Atlantique,
- Madame BOUTET Martine – CDC Aunis Atlantique – en suppléance de M. VENDITTOZZI François, 2^{ème} Vice-Président en charge de l'aménagement et de la cohérence territoriale – Maire de la commune de Villedoux – CDC Aunis Atlantique,
- Monsieur ROBLIN Didier, Conseiller communautaire délégué – Maire de la commune d'Yves - CDA La Rochelle,
- Monsieur GESLIN Didier, Conseiller communautaire – Maire de la commune d'Esnandes - CDA La Rochelle.

Excusé :

- M. MAIGNE Marc, Conseiller communautaire délégué – Maire de la commune de Nieul sur Mer – CDA La Rochelle

Monsieur le Président expose :

Le SILEC a confié à la société « Les Sauvagettes » une mission de réflexion pour la conception d'un logo pour le SILEC. Le résultat de ce travail a conduit cette société à proposer 4 logos distincts qui vous ont été présentés dans l'annexe 7 et dans l'annexe 8 de la note de synthèse diffusée avec la convocation de séance, et prévue par l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il vous est proposé de faire le choix du logo à retenir et qui constituera la base de l'identité visuelle du SILEC.

Il y a donc 4 propositions présentées et soumises au vote de l'Assemblée.

Résultat des votes :

Proposition 1 : 0 vote

Proposition 2 : 3 votes

Proposition 3 : 1 vote

Proposition 4 : 1 vote

Le Comité Syndical, oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

- Décide de retenir la proposition N°2, selon les éléments annexés à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Jérémy BOISSEAU

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'JB' followed by the name 'Boisseau' in a cursive script.